

**Direction : Prévention et Sécurité**

**Prévention et Sécurité**

**REF : PREVSECU2009016**

**Signataire : AP/SS**

**OBJET : Vœu en faveur de la mise en place à Aubervilliers d'une unité territoriale de quartier (UTEQ)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande des citoyens de présence policière de proximité,

Considérant que les Unités Territoriales de Quartier ont vocation à répondre à cette attente,

Considérant que la demande des Maires d'Aubervilliers et Pantin de la mise en place d'une telle unité sur le quartier Villette – Quatre Chemins avait reçu une réponse encourageante de Madame Michèle Alliot-Marie, alors Ministre de l'Intérieur,

Considérant que la Ville doit, dès maintenant, se positionner dans le processus de mise en place par le Ministère de l'Intérieur de ces unités en 2010.

Considérant qu'il convient, dès lors, de réaffirmer cette demande à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

A l'unanimité.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ADOPTÉ** le vœu en faveur de la mise en place à Aubervilliers d'une unité territoriale de quartier à transmettre au ministre de l'intérieur.

le Maire